



Laurent Mathiot - Président-directeur général du groupe OCIM et Nicolas de Lacoste - Ambassadeur de France au Suriname

Séminaire de Paramaribo : pourquoi les usines de traitement sont la clé de l'élimination du mercure dans le Bouclier guyanais

A propos d'OCIM

Fondé à Paris en 1961, OCIM est un groupe familial créé pour connecter les mineurs artisanaux et à petite échelle aux acheteurs internationaux les plus exigeants au moyen de la formalisation, de la traçabilité et du respect de standards équivalents à ceux du secteur bancaire.

Sa filiale Soleil Metals est l'un des principaux producteurs d'or et d'argent au Pérou grâce à ses deux usines de traitement, Yacari et Victoria. Le minerai d'or est acheté auprès de mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) qui respectent des exigences strictes d'ordre légal, social et environnemental, et l'or et l'argent produits sont vendus sous forme de lingots dorés à des affineurs certifiés par la LBMA à travers l'Europe.

OCIM est membre à part entière de la London Bullion Market Association (LBMA).

Le 17 avril 2026, Laurent Mathiot, président-directeur général du groupe OCIM, a participé au séminaire « Vers une exploitation aurifère responsable : expériences partagées du Bouclier guyanais », organisé par l'Ambassade de France au Suriname. L'événement a réuni gouvernements, institutions et opérateurs de toute la région du Bouclier guyanais autour d'une question commune : comment développer un secteur aurifère responsable, traçable et redevable dans cette partie du monde ?

Table ronde 4 : « Développer un secteur aurifère responsable et traçable »

Laurent Mathiot est intervenu dans le cadre de la table ronde 4, consacrée à la construction de la responsabilité et de la traçabilité dans le secteur aurifère régional. S'appuyant sur l'expérience opérationnelle d'OCIM au Pérou via sa filiale Soleil Metals, il a présenté un modèle concret d'intégration des mineurs artisanaux et à petite échelle dans des chaînes d'approvisionnement institutionnelles, depuis le KYC en amont jusqu'à la chaîne physique de conservation et la traçabilité technologique.



De gauche à droite :

Jean François Gaillaud - Chef du département des ressources minérales au ministère de l'Économie et des Finances

Laurent Mathiot - Président-directeur général du groupe OCIM

Andrew Naylor - Responsable du Moyen-Orient et des politiques publiques au World Gold Council

Miguel Falix - Membre de la Banque centrale du Suriname

Mercure : le défi numéro un

Ce défi était également au cœur de l'intervention de Laurent Mathiot : une production d'or responsable dans le Bouclier guyanais est possible, mais elle commence à la source.

Chez Soleil Metals au Pérou, deux mécanismes fonctionnent conjointement. Premièrement, chaque mineur signe une déclaration sur l'honneur attestant d'une extraction sans mercure à chaque transaction, un engagement contractuel juridiquement contraignant. Deuxièmement, tout minerai livré à l'usine de traitement est testé à son arrivée : si du mercure est détecté, le minerai est refusé. La conséquence économique est immédiate et directe. Ensemble, ces deux mécanismes créent une véritable structure d'incitation : les mineurs utilisant du mercure ne peuvent pas vendre leur minerai. À terme, cela rend l'élimination du mercure économiquement indispensable.

L'usine de traitement comme pierre angulaire d'une chaîne de valeur responsable

Un argument central de la présentation d'OCIM était donc le rôle structurel des usines de traitement dans la mise en place d'un or responsable. Sans opérateur industriel intermédiaire comme point de passage obligatoire, il n'existe ni point de contrôle réglemen-

taire, ni chaîne de conservation, ni architecture viable pour la vérification de l'origine.

Les usines de traitement rendent également la formalisation financièrement accessible aux mineurs artisanaux et à petite échelle : le traitement sans mercure permet des taux de récupération de l'or supérieurs à 90 %, contre 30 à 40 % avec l'amalgamation au mercure, générant des revenus supplémentaires permettant aux mineurs d'absorber les coûts de conformité.

Au-delà de l'élimination du mercure, les usines de traitement responsables exploitent également des systèmes de cyanuration en circuit fermé : le cyanure est utilisé dans le processus de récupération de l'or, mais il est contenu et traité sur site, sans jamais être rejeté dans l'environnement. Cela contraste directement avec les pratiques informelles, où les déchets chimiques sont régulièrement déversés dans les cours d'eau et les sols.

« Le mercure est le principal défi environnemental dans l'exploitation aurifère artisanale et à petite échelle dans le Bouclier guyanais. Au-delà d'une interdiction réglementaire, y répondre nécessite un opérateur ayant mis en place des mécanismes de vérification sur le terrain et assumant les conséquences réputationnelles de ses actions. Si les normes définis-



sent l'objectif, l'opérateur est ce qui le rend réel », a déclaré Laurent Mathiot.

Un message pour le Bouclier guyanais

La production d'or responsable dans le Bouclier guyanais n'est pas une ambition lointaine. La région dispose des ressources, des acteurs institutionnels et de la volonté politique. Ce dont elle a besoin, c'est d'une architecture et d'opérateurs prêts à la construire.

OCIM remercie S.E. Nicolas de Bouillane de La-coste, ambassadeur de France au Suriname, pour l'organisation de ce séminaire et pour avoir créé un espace permettant à une large coalition d'acteurs régionaux de travailler ensemble sur ces questions.



Contact

Laurence Mathiot

Directrice de la Communication
et des Ressources Humaines

laurence.mathiot@ocim.com

+33 1 88 83 86 17

+33 6 48 79 38 95